



Réponse à la pandémie de COVID-19

Mise à jour au Conseil municipal d'Ottawa

D^{re} Vera Etches, médecin chef en santé publique

Le 15 juillet 2020

Quelle est la situation actuelle relativement à la COVID?

- Le nombre de cas est stable.
 - Un peu moins de la moitié des cas n'ont pas d'exposition connue.
- Le nombre d'hospitalisations est en décroissance.
- Il y a toujours des éclosions.
- Suivi des cas et des contacts sur la bonne voie.
- Les volumes de tests sont stables le pourcentage de tests positifs est en baisse.

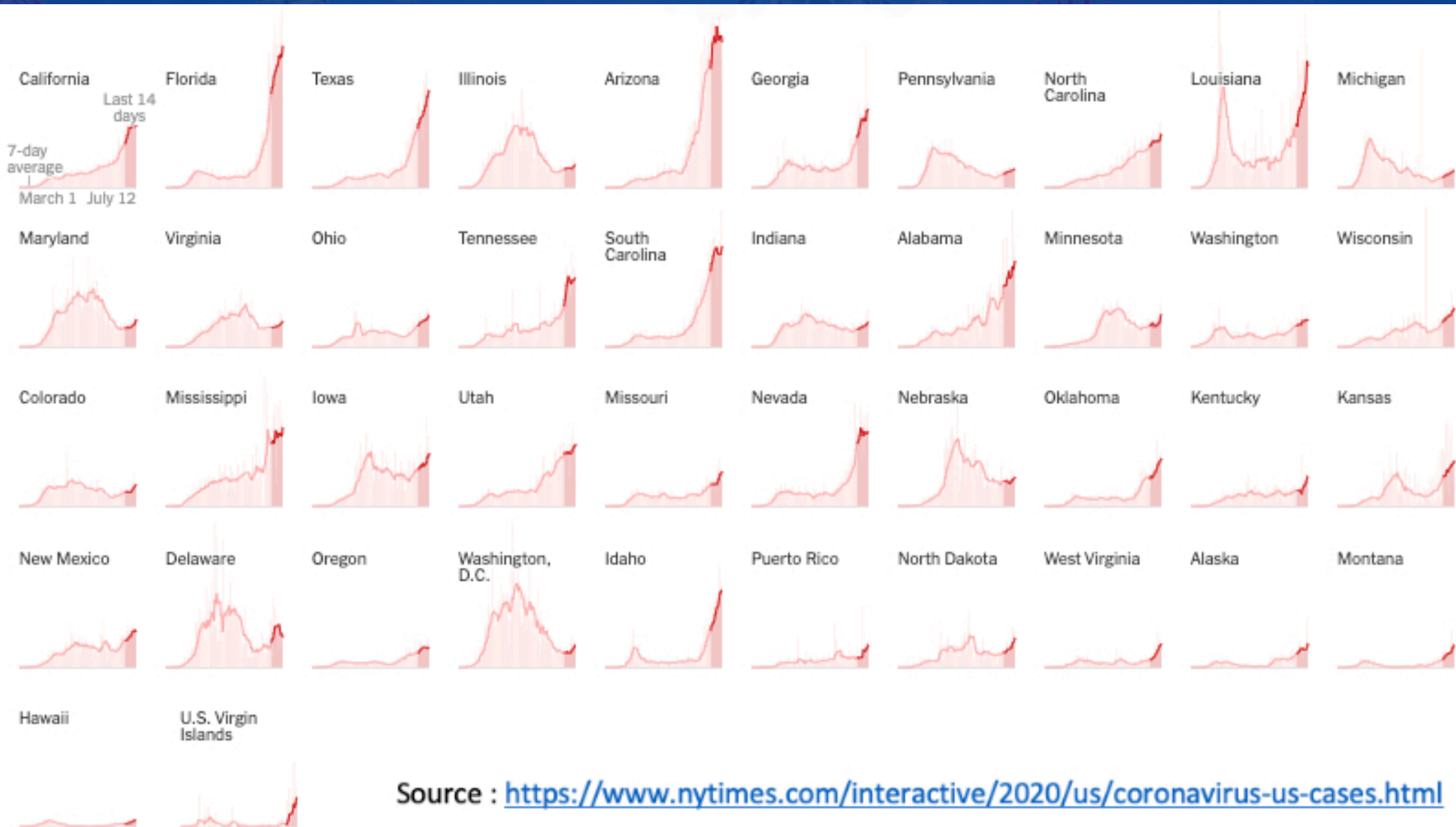


Apprendre à vivre avec la COVID

- Rester COVIDavisé.
- Soutenir la réouverture - l'étape 3, y compris le retour à l'école.
- Surveiller la situation et s'adapter en cas de résurgence.
- Adapter le dépistage, gérer les cas et les contacts.
- Soutenir les communautés où les besoins sont les plus importants.
- Planification des scénarios.



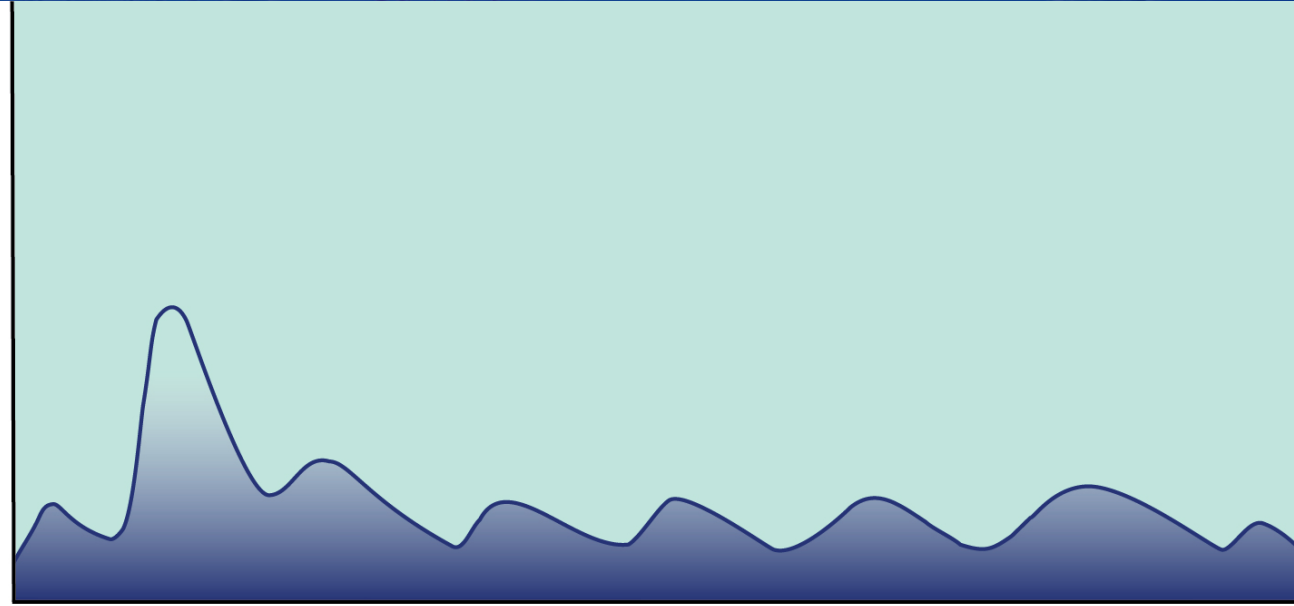
Risque constant de résurgence



Source : <https://www.nytimes.com/interactive/2020/us/coronavirus-us-cases.html>

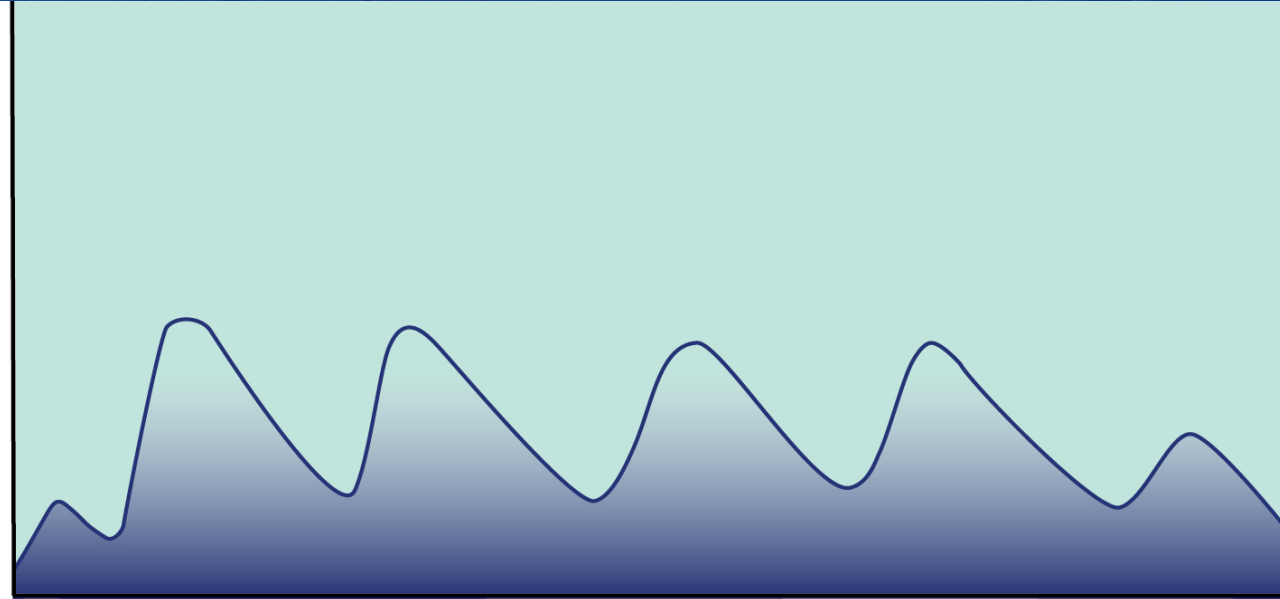
Le risque de transmission demeure gérable

- Première « vague » suivie d'une transmission de faible niveau pendant une période de 1 à 2 ans.
- Gérable pour le système de soins de santé.
- Nécessité d'être COVIDavisé, soutien communautaire.
- Possibilité d'élargir les cercles sociaux, d'augmenter le nombre de personnes par rassemblement, de limiter le nombre de restrictions avec le temps.



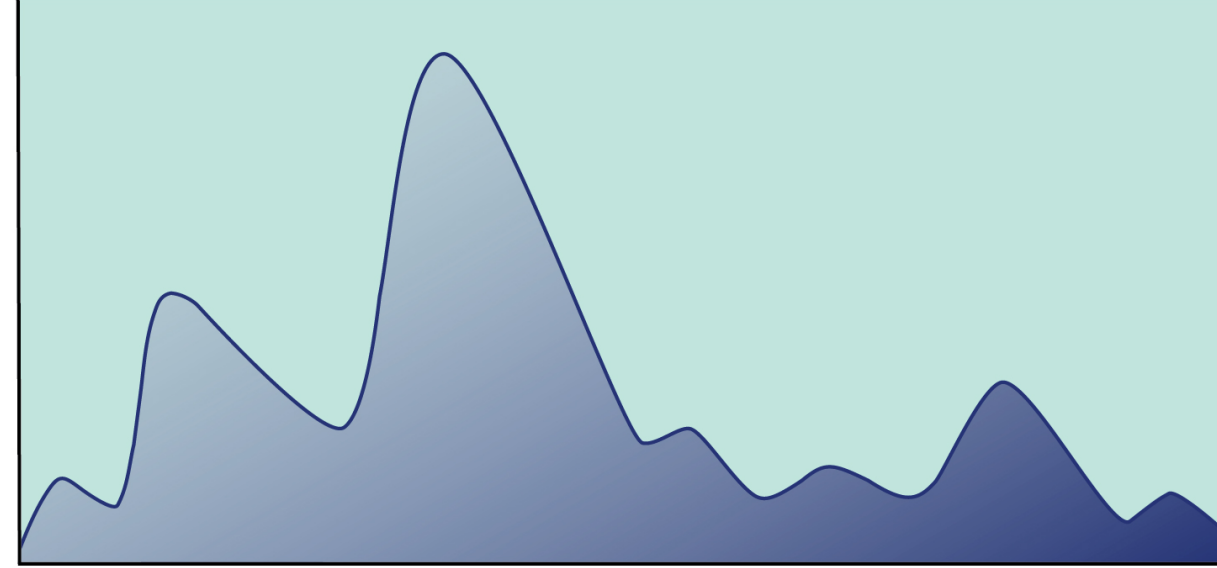
Augmentation régulière qu'il est nécessaire d'aborder

- Série de résurgences continues pendant une période de 1 à 2 ans.
- Les sommets pourraient rendre nécessaire l'imposition périodique de nouvelles restrictions ou de nouvelles limites relativement aux contacts.
- Il est nécessaire de demeurer COVIDavisé et de soutenir les différentes communautés.



Une importante résurgence rend nécessaire un plus grand nombre de restrictions

- Première vague suivie d'une forte résurgence marquée du nombre de cas.
- Situation vue dans d'autres pays.
- Elle peut avoir des incidences sur le fonctionnement du système de soins de santé.
- Elle pourrait rendre nécessaire d'adopter, à nouveau, un grand nombre de restrictions et de limites.
- Il est nécessaire de demeurer COVIDavisé et de soutenir les différentes communautés.



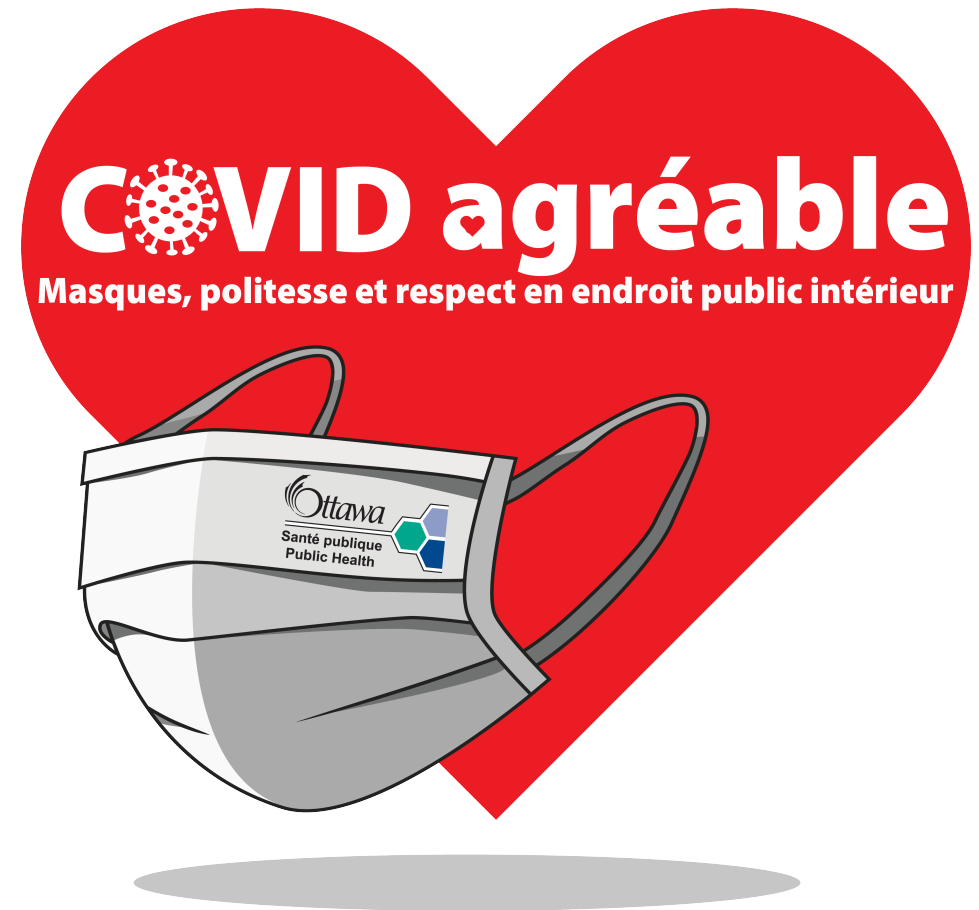
Les masques offrent une couche de protection supplémentaire

Justification

- Contagion des personnes asymptomatiques ou pré-symptomatiques.
- La réouverture des entreprises et la reprise des activités augmentent les risques de résurgence.
- Acceptation croissante au sein de la communauté et soutien du secteur des entreprises.

Données probantes

- Diverses études, nouvelles données probantes.
- Expérience acquise par d'autres administrations.
- Recommandation cohérente.



Recommandation conjointe - SPO et Services des Règlements Municipaux

Recommandation du rapport :

« Que le Conseil municipal adopte un règlement municipal temporaire sur le port obligatoire des masques faciaux dans les lieux publics dans la Ville d'Ottawa, tel que décrit dans le document 1, ci-joint et dans le présent rapport. »

Exigences réglementaires

- Toute personne qui entre ou passe du temps dans un espace public fermé doit porter un masque couvrant sa bouche, son nez et son menton.
- Tout exploitant d'un espace public fermé est tenu d'aviser, au moyen d'une signalisation et de façon verbale, ses clients de l'exigence de porter un masque.
- Tout exploitant d'un espace public fermé est tenu de fournir à ses clients un désinfectant pour les mains à base d'alcool à l'entrée et à la sortie de son établissement.

Exemptions au règlement administratif :

- Les jeunes enfants, les personnes atteintes de troubles médicaux ou de handicaps qui les empêchent de porter un masque en toute sécurité, les personnes qui ne peuvent pas mettre ou enlever leur masque sans assistance, les personnes qui se livrent à différentes activités, comme la natation ou l'exercice physique.
- Les employés qui se trouvent dans différentes zones publiques du bâtiment sont tenus de porter un masque, sauf s'ils se trouvent derrière une barrière comme un plexiglas.

Application

Le Service des règlements municipaux d'Ottawa sera chargé d'appliquer le Règlement temporaire sur le port obligatoire des masques tant que celui-ci demeurera en application.

Approche d'application

- Sensibiliser afin de favoriser l'observation volontaire.
- Application et impositions d'amendes, le cas échéant.
- L'application de ce règlement et des autres règlements relevant du Service des règlements municipaux pourrait varier en fonction des besoins.
- Le Service des règlements traitera en priorité les demandes de services associées à ce règlement temporaire.

Amendes et entrée en vigueur

- Les amendes imposées atteindront un montant raisonnable, conformément aux autres règlements municipaux.
- Différentes amendes seront imposées aux particuliers et aux entreprises, si cela est jugé nécessaire.

Date d'entrée en vigueur et d'abrogation

- Le projet de règlement administratif est temporaire - Il entrera en vigueur immédiatement après avoir été adopté par le Conseil et le demeurera jusqu'à la prochaine réunion du Conseil (le 26 août). Le Conseil pourra ensuite décider de le prolonger, si cela est jugé nécessaire à l'atteinte des objectifs de santé publique de l'avis du médecin hygiéniste.

À vous de jouer!

Soyez COVIDavisé

SantePubliqueOttawa.ca/COVIDavise



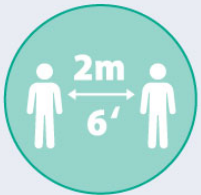
Ayez toujours un masque avec vous



Vérifiez votre état de santé



Isolez-vous si vous êtes malade



Suivez les consignes pour une bonne hygiène des mains

Éliminez les risques en vous tenant à 2 mètres (6 pieds) de distance des autres

- Jusqu'à présent, les actions de tout le monde ont permis d'atteindre les objectifs visés.
- À mesure que les activités reprennent, il revient à la population de prendre des décisions éclairées et d'évaluer les risques.
- Les principes fondamentaux demeurent les mêmes.
- Maintenir le cap.